

Avis de vacance de la fonction de Directeur ou de Directrice de l'UFR ASSP

L'administration provisoire de l'UFR ASSP prendra fin le 31 août 2026. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice de l'UFR.

Les candidatures devront satisfaire, d'une part, aux conditions précisées à l'article L713-3 du Code de l'éducation : « *Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité* » et d'autre part, aux dispositions statutaires en vigueur : « *La Directrice ou le Directeur est élu par le Conseil de l'UFR. Son mandat, dont la durée est de cinq ans, est renouvelable une fois. La Directrice ou le Directeur est désigné au scrutin majoritaire à deux tours, parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs en fonction dans l'UFR qui participent à l'enseignement.* » (article 12 statuts UFR ASSP)

Par ailleurs, conformément à l'article 12 précité des statuts de l'UFR, « *à l'issue de l'élection du Directeur ou de la Directrice, et au cours de la même séance, le Conseil élit un Directeur adjoint ou une Directrice adjointe, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sur proposition de la Directrice ou du Directeur ou nouvellement élu.* »

Les candidatures seront accompagnées d'une profession de foi et d'un CV. Elles seront adressées **au plus tard le 15 juin 2026 à midi** par courriel, auprès de l'assistante de direction de l'UFR, sur l'adresse suivante : adeline.perardelle@univ-lyon2.fr

L'élection du Directeur ou de la Directrice aura lieu lors du Conseil de composante convoqué le **25 juin 2026 à midi**.

Le mandat du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice et de la direction adjointe prendra effet le **1^{er} septembre 2026**.

Diffusion de l'appel à candidatures	20 mai 2026 au plus tard
Date limite de dépôt de candidatures	15 juin 2026 à midi
Election en Conseil de l'UFR	25 juin 2026 à midi

Renseignements:

Jonathan WIDENT, Responsable administratif et financier de l'UFR ASSP

courriel : jonathan.wident@univ-lyon2.fr

Adeline PERARDELLE, assistante de direction

Courriel : adeline.perardelle@univ-lyon2.fr

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'UFR ASSP,
- Personnels enseignants affectés au sein de l'Université
- Affichage au sein de l'UFR ASSP (affichage papier et sur le site internet de la composante), site intranet de l'Université.

Textes de références :

- Code de l'éducation - articles L. 713-1 et L713-3
- Statuts de l'UFR ASSP approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 11/07/2014.